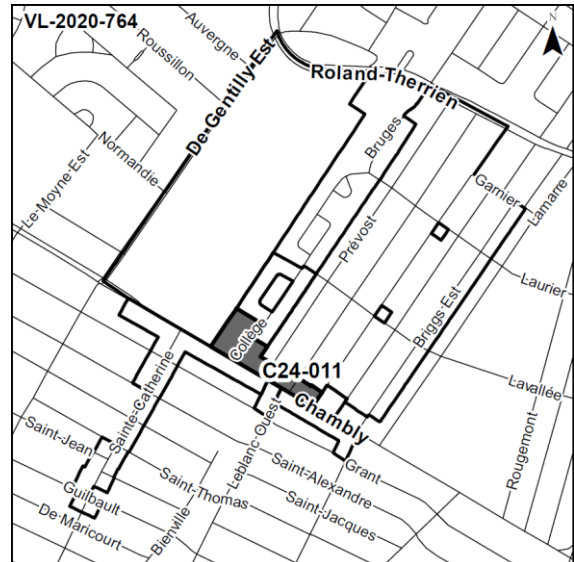


**Avis à toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos des règlements VL-2020-764, VL-2020-765 et VL-2020-766 en remplacement de l'assemblée publique de consultation**

1. Lors de sa séance du 9 septembre 2020, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté les projets de règlement décrits ci-après :

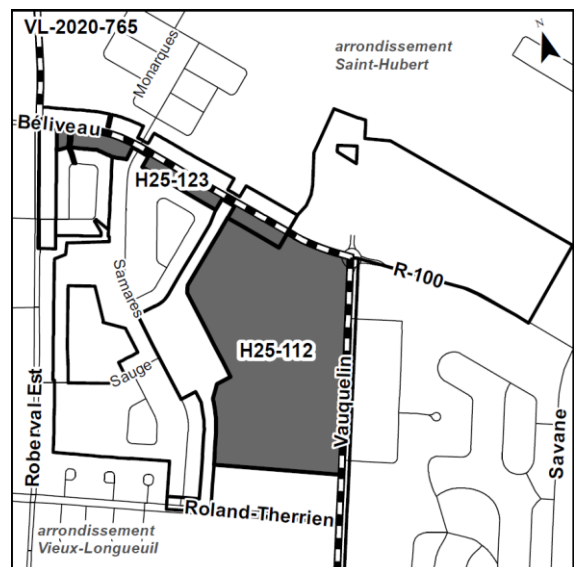
- *Projet de Règlement VL-2020-764 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de permettre les habitations multifamiliales de 4 étages dans la zone C24-011 (district d'Antoinette-Robidoux).*

La zone concernée C24-011 par ce projet de règlement est indiquée en gris sur le croquis.



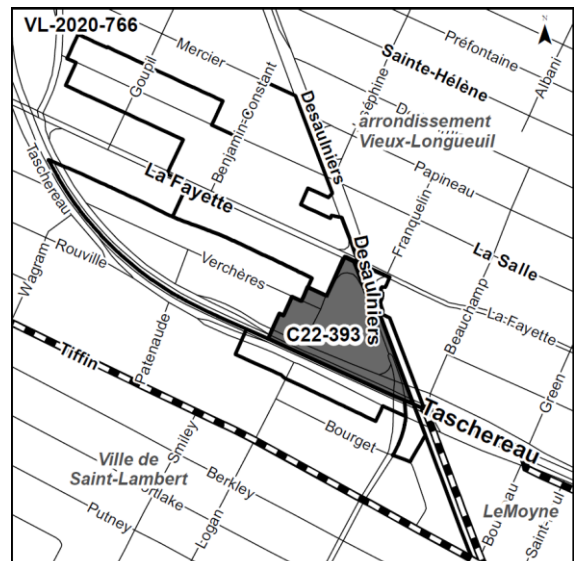
- *Projet de Règlement VL-2020-765 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de créer la zone H25-132 à même une partie des zones H25-112 et H25-123 (district du Boisé-Du Tremblay).*

Les zones concernées H25-123 et H25-112 par ce projet de règlement sont indiquées en gris sur le croquis.



- *Projet de Règlement VL-2020-766 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'éliminer la superficie et le frontage minimal des terrains et d'autoriser les bâtiments de structure jumelée dans la zone C22-393 (district de Saint-Charles).*

La zone concernée C22-393 par ce projet de règlement est indiquée en gris sur le croquis.



Toutes les dispositions de ces projets de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

2. Conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, toute procédure relative aux présents règlements qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacée par une procédure écrite.

Conséquemment, un document explicatif des projets de règlement sera disponible sur le site web de la Ville de Longueuil, à l'adresse suivante : <https://longueuil.quebec/consultations> à compter du 16 septembre 2020 en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

3. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 16 au 30 septembre 2020, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 ou d'un courriel à l'adresse : [greffe.vl@longueuil.quebec](mailto:greffe.vl@longueuil.quebec) en indiquant leurs nom et adresse.

4. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : [www.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements](http://www.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements) ou en communiquant à l'adresse courriel [greffe.vl@longueuil.quebec](mailto:greffe.vl@longueuil.quebec). Pour information : 450-463-7013.

Longueuil, le 15 septembre 2020.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil